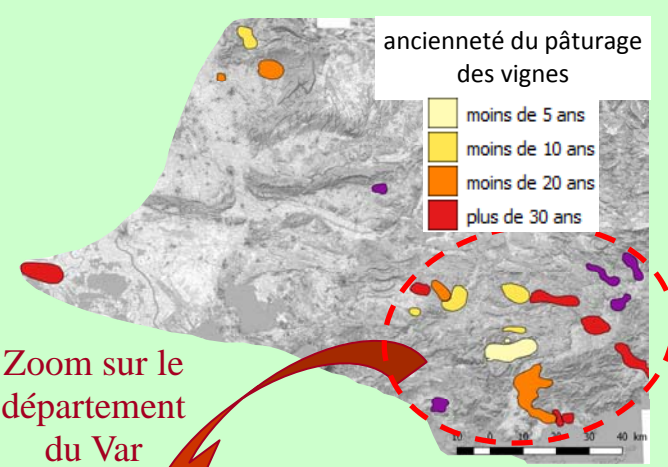
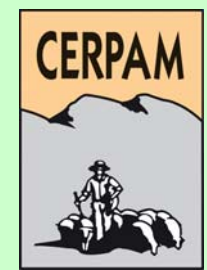


Localisation des éleveurs enquêtés et des principaux enjeux par terroir



Zoom sur le département du Var



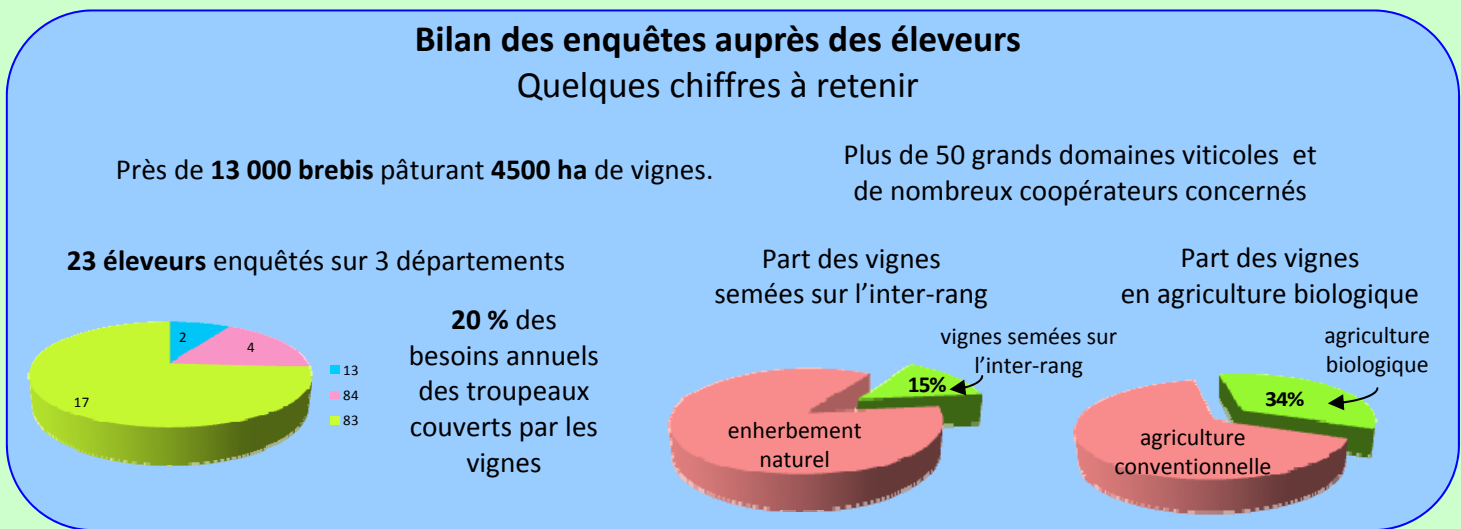
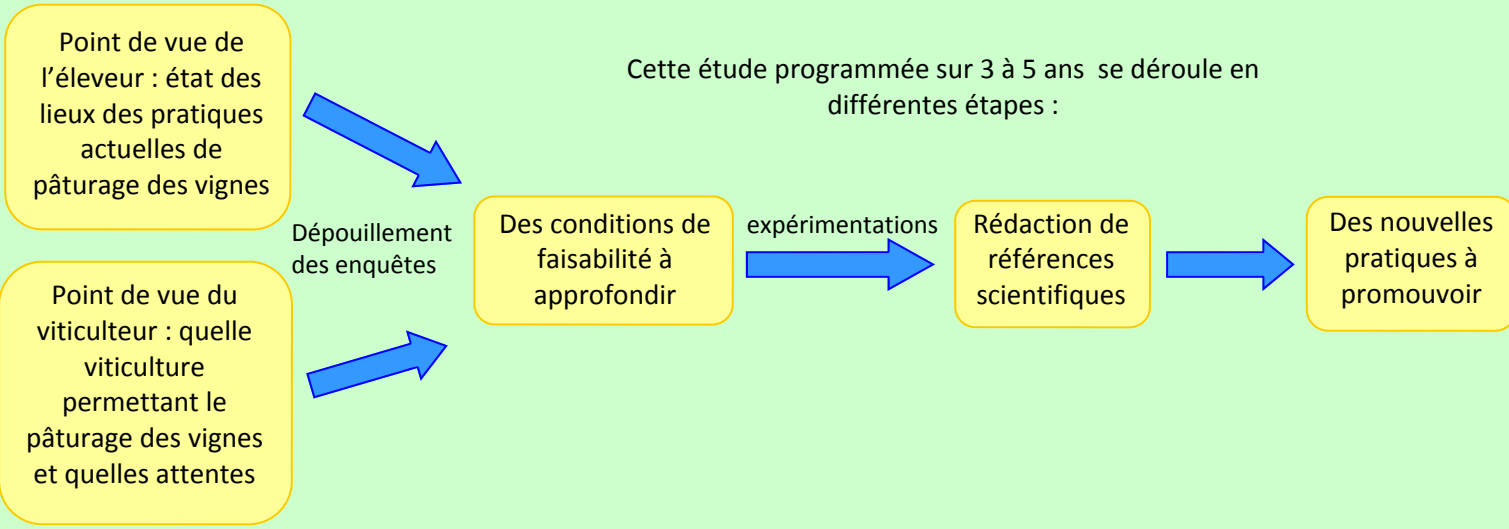
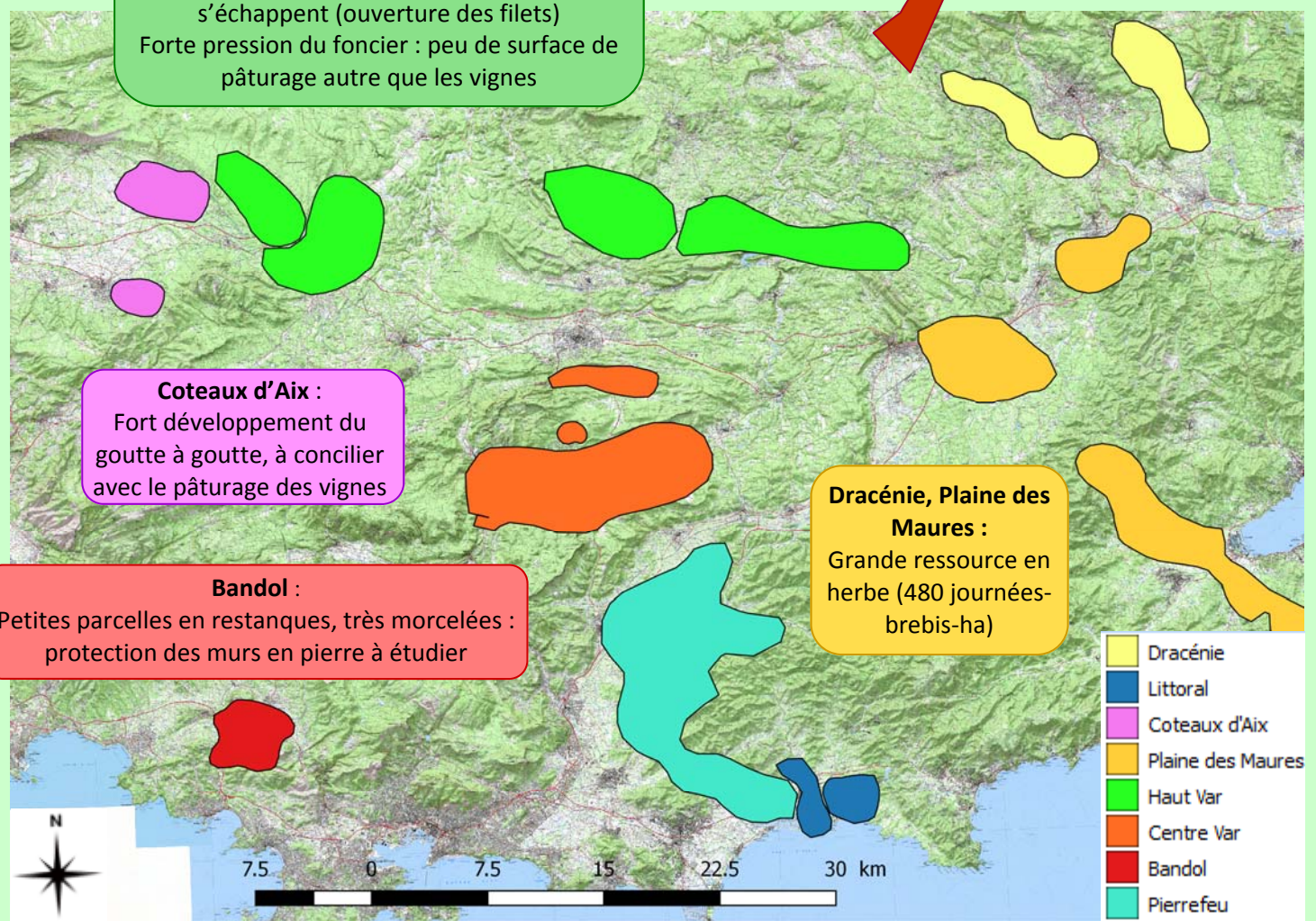
Le pâturage des vignes en Provence

Un atout agroécologique pour la viticulture et l'élevage pastoral



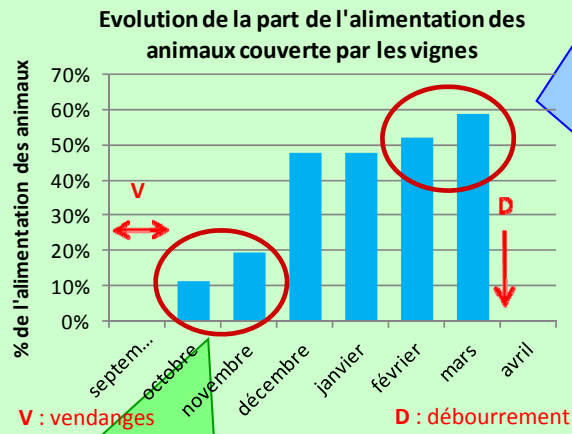
Jusque dans les années 60 la viticulture était étroitement liée à la présence des troupeaux de brebis. Ainsi, dans le département du Var, en 1952, plus de 150 000 brebis contribuaient à la fertilisation des sols et pâturaient l'herbe naturelle des vignes. L'arrivée des produits phytosanitaires et des engrais de synthèse a peu à peu réduit ces pratiques.

Dans un objectif agro-écologique, le CERPAM (Centre d'Etude et réalisations pastorales Alpes Méditerranée) et les Chambres d'agriculture du Var, du Vaucluse et des Bouches du Rhône ont engagé conjointement un programme de recherche et développement visant à mieux connaître les pratiques de pâturage dans les vignes et à terme, à encourager cette pratique



Une coopération prometteuse entre éleveur et viticulteur qui nécessite une bonne organisation

Un pâturage disponible entre la fin des vendanges et le début du débourrement

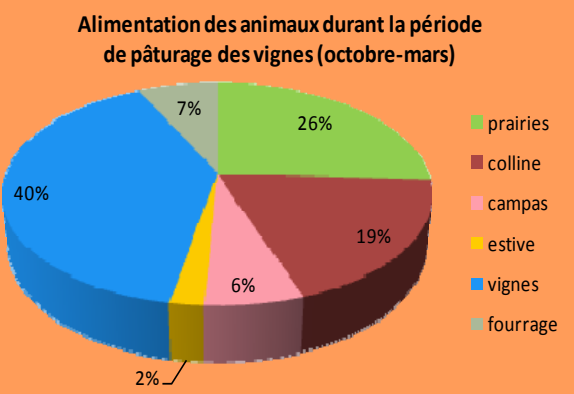


Avant le débourrement en mars
Période idéale pour les viticulteurs (évite un passage de tracteur)
L'éleveur répond volontiers à cette demande, mais a besoin d'un pâturage tout au long de l'hiver, et apprécie un minimum de 2-3 semaines de pâturage pour justifier le déplacement du troupeau.

Pour l'équilibre de l'alimentation des brebis et pour éviter les risques de tassement du sol, il est important pour l'éleveur de disposer de bois ou de campas à proximité.

L'apport des vignes dans l'alimentation hivernale des brebis

Importance pour les brebis d'avoir accès à une alimentation complémentaire moins riche (idéalement 20 % de la ration journalière prélevée dans la colline ou les campas).



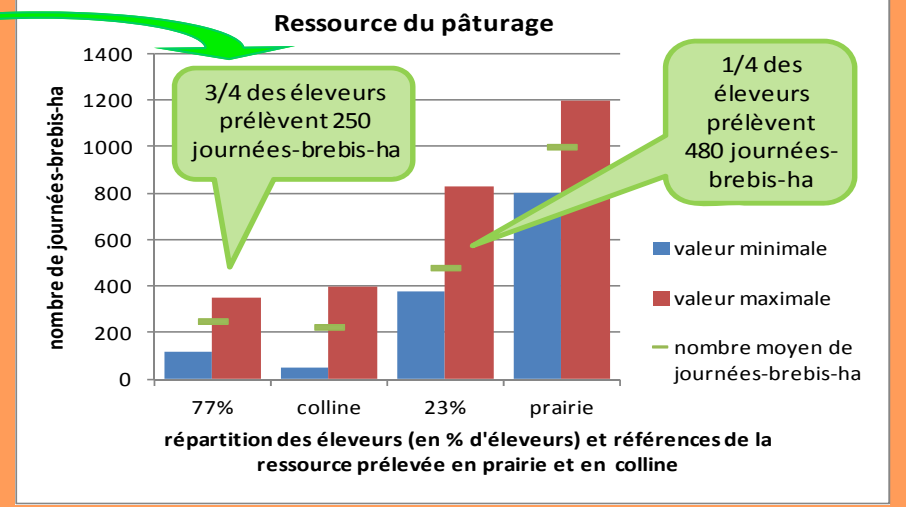
Un pâturage riche et diversifié durant la période hivernale : il couvre 40 % des besoins des brebis sur la période octobre-mars.

Quel apport nutritionnel du pâturage des vignes ?

Quelles complémentations et période de pâturage favorise le « nettoyage » des vignes et apporte une alimentation bénéfique au troupeau ?

Risques de tassement des sols
Eviter le pâturage des vignes en cas de pluie par confort pour les animaux et pour limiter les risques de tassement des sols.
Quel impact du pâturage des vignes sur la structure des sols ?

En moyenne, 1 ha de vignes permet de nourrir un troupeau de 250 brebis pendant une journée



Deux catégories de vignes, géographiquement distinctes, avec de grandes différences de niveau de prélèvement
Comment expliquer ces différences de ressources prélevées, quelles parts du territoire et de la conduite des vignes ?

Arrivée des bergers à l'automne
Présence des feuilles sur la vigne : pâturage non souhaité pour que la vigne profite au maximum de la feuille
Quel effet sur la vigne du pâturage des feuilles ?

Les contraintes techniques liées à la conduite des vignes limitent la ressource en herbe du pâturage.
Quelle organisation pour optimiser la ressource disponible sans contraindre la viticulture ?



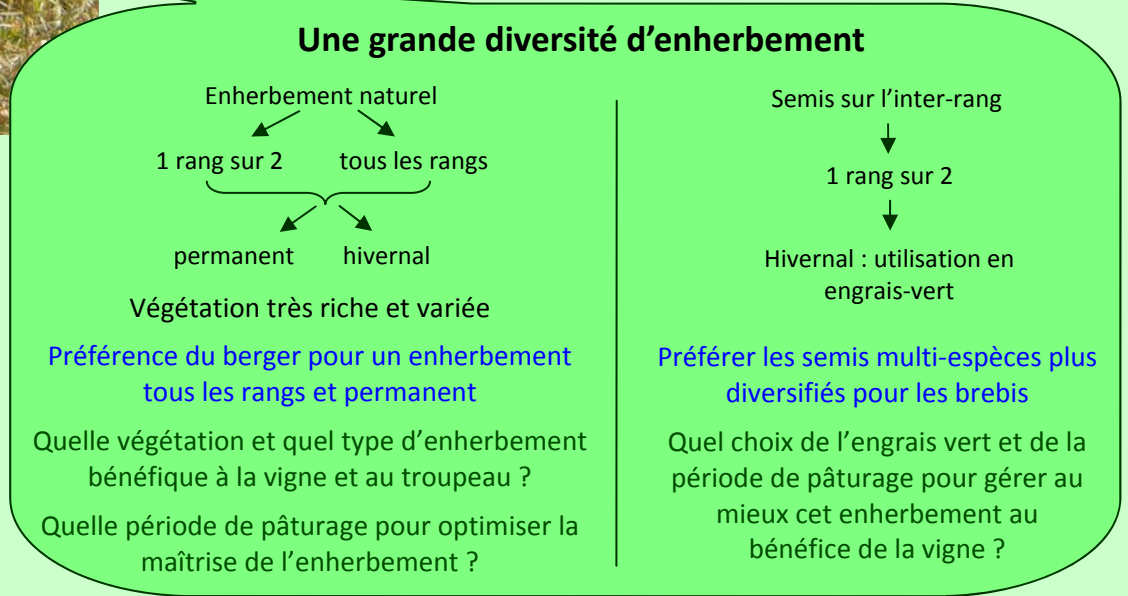
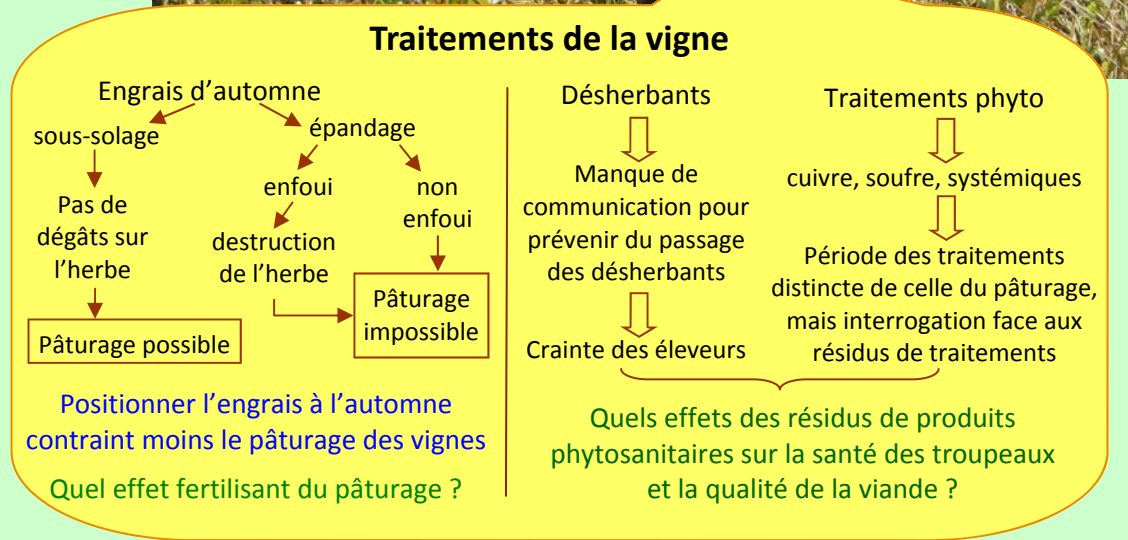
Conduite du troupeau

Herbe abondante, grandes parcelles → Parcs en filets (20 par parc en moyenne) → Meilleur « nettoyage » de la parcelle

Peu d'herbe, petites parcelles → Garde des brebis → Nécessité de protéger les zones où les brebis ne sont pas souhaitées

Adapter la conduite du troupeau à la configuration des parcelles, à la présence de zones à protéger, à la ressource disponible et à l'organisation du travail de l'éleveur.

Quels effets de la conduite des troupeaux sur la production de la vigne ?



Un accès au foncier et une organisation conjointe qui conditionne la pérennisation du pâturage des vignes

Pâturage autorisé par un accord oral du viticulteur → Un fonctionnement qui permet une grande souplesse (météo, contraintes de travail du viticulteur ou de l'éleveur) MAIS Difficultés pour garantir une durée de pâturage à l'éleveur, et pour organiser le travail du viticulteur → Quelle formalisation du pâturage des vignes et sous quelles conditions prévues et négociées à l'avance, afin de pérenniser le pâturage de façon profitable pour les deux parties ?